gime républicain, a fait une œuvre conservatrice par excellence; par ce régime, qui est la seule expression logique et complète de la souveraineté nationale, elle a donné aux conquêtes de 1789 une base inébranlable. Ces conquêtes, qui constituent tout le droit moderne de la France, bien loin de porter atteinte, comme nos adversaires affectent de le prétendre, aux grands principes qui régissent les sociétés, les ont consolidés... A la différence de ceux qui ne se disent conservateurs qu'en haine de la République et pour la livrer à un pouvoir monarchique, je suis un conservateur résolu du gouvernement établi, conservateur lui-même de la paix, de l'union, du progrès, dont il est la condition indispensable. Mais si je veux le maintien de la constitution, je veux aussi son perfectionnement... » Élu député par 10,712 voix, M. Dubois a voté dans la nouvelle Chambre avec la majorité républicaine. Lors du message du maréchal de Mac-Mahon, qui inaugurait de nouveau une politique de combat contre les républicains (18 mai 1877), il signa la protestation des gauches, et, le 19 juin suivant, il a voté l'ordre du jour de défiance des 363 contre le ministère de Broglie-Fourtou. Le 14 octobre 1877, il a été réélu député à Dijon par 11,234 voix contre M. Piet, candidat monarchique et officiel, qui en a obtenu 4,804. A la nouvelle Chambre des députés, il a voté pour la commission d'enquête chargée de constater les abus et la pression commis par le ministère de Broglie pendant la période électorale (15 novembre) et l'ordre du jour du 24 novembre contre le ministère de Rochebouët.

DUBOIS (Théodore), compositeur français, né dans les environs de Reims en 1832, d'une famille aisée. Se destinant à la carrière de l'enseignement musical, il vint à Paris de bonne heure et entra au Conservatoire, où il suivit les classes d'harmonie, d'accompagnement et de composition lyrique, contrepoint et fugue. Il obtint, en 1861, le grand prix de Rome. Sa cantate, inspirée de l'*Atala* de Chateaubriand, fut chantée avec le plus grand succès, au mois de septembre, par Bataille, Warot et Mlle Monrose. Cependant la *Guzla de l'émir*, opéra-comique en un acte qu'il composa, à son retour d'Italie, sur un libretto de MM. Jules Barbier et Michel Carré, attendit dix ans avant de paraître au grand jour. Cette pièce, à trois personnages, fut enfin représentée le 2 mai 1873 au théâtre lyrique de l'Athénée. « Voilà, dit M. Léon Garnier, un charmant ouvrage dont la couleur vraiment orientale surprend un peu les échos du petit théâtre de la rue Scribe. L'élégante pastorale écrite par M. Dubois semble mal à sa place et réclame les perspectives plus lointaines et plus vastes de la salle Favart. Elle a pourtant été bien accueillie par le public des premières, qui a reconnu tout de suite en l'auteur un disciple de Félicien David et de M. Reyer. » Depuis, M. Théodore Dubois s'est fait connaître par un grand nombre de chants d'église. Il est professeur d'harmonie au Conservatoire et membre de la commission pour l'Exposition de 1878 (art musical).

DUBOIS (Jean-Antoine-Ernest), jurisconsulte français, né à Sens (Yonne), en 1837. Il étudia le droit à Paris, où il fut reçu licencié en 1858 et docteur en 1860. Nommé agrégé au concours en 1864, M. Dubois professa le droit civil à la Faculté de Grenoble, qu'il quitta en 1865 pour devenir suppléant à la Faculté de Nancy. Depuis 1867, il est professeur en titre à cette dernière Faculté. Outre des articles publiés dans la *Revue pratique*, la *Revue de législation française et étrangère*, la *Revue historique*, la *Revue critique*, le *Bulletin de la Société de législation comparée*, l'*Annuaire de législation étrangère*, l'*Archivio giuridico* de Bologne, etc., on doit à ce savant professeur : le *Sénatus-consulte Velléien et l'incapacité de la femme mariée* (1860, in-8°); *Programme du cours de droit romain, obligations* (1871, in-8°); *Réforme et liberté de l'enseignement supérieur en général et de l'enseignement du droit en particulier* (1871, in-8°), écrit remarquable, dans lequel l'auteur se prononce contre les Facultés dites libres, qui présentent de graves inconvénients, et pour le système allemand, admettant des professeurs libres, faisant des cours concurremment avec les professeurs en titre; la *Table de Cles, inscription de l'an* 46 *après Jésus-Christ, concernant le droit de cité romaine des Anauni, des Tulliasses, etc.* (1872, in-8°); *Guillaume Barclay, jurisconsulte écossais* (1873, in-8°); le *Contentieux administratif en Italie et la loi du* 20 *mars* 1865 (1873, in-8°), etc.

* **DUBOIS D'AMIENS** (Frédéric), médecin français. — Il est mort à Amiens le 10 janvier 1873. « Dubois, dit M. Figuier, avait pris plus au sérieux que tous ses devanciers ses fonctions et son devoir de secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine. Chaque année, dans la séance solennelle, il prononçait l'histoire et non le panégyrique des académiciens décédés. Sous sa plume, les éloges académiques, sortant du moule banal, étaient de véritables jugements sur la personne et sur les écrits de l'homme dont il parlait. Il alla même plus d'une fois trop loin dans ses appréciations, et l'on trouvait que ses éloges étaient des diatribes. Sa franchise ou sa sévérité lui attira plus d'une verte réponse sans le corriger. Le spirituel Ricord a dit de de lui : « C'est du bois dont on fait des se- » crétaires, mais non pas des commodes. »

DUBOIS-GUCHAN (Etienne-Prosper), magistrat français, né à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) en 1802. Il est petit-fils du conventionnel Guchan, dont il ajouta le nom au sien. Lorsqu'il eut terminé son droit à Paris, il alla exercer la profession d'avocat à Tarbes, où il se fit particulièrement remarquer en 1829, en plaidant pour Laffargue, qui avait tenté de se suicider après avoir tué sa maîtresse. Quelque temps après la révolution de juillet 1830, il entra dans la magistrature comme substitut à Saint-Gaudens. Nommé ensuite substitut à Laval (1835), procureur du roi à Saint-Calais (1837), puis au Mans (1844), procureur de la République à Strasbourg (1852), procureur impérial à Nantes (1856), il fut appelé en 1863 à siéger comme conseiller à la cour de Lyon. Il a été mis à la retraite, avec le titre de conseiller honoraire, et nommé officier de la Légion d'honneur (1865). M. Dubois-Guchan s'est fait connaître comme poëte et comme écrivain. Outre une traduction de la *Vie d'Agricola* et des *Mœurs des Germains* de Tacite, on lui doit : *Tacite et son siècle* ou la *Société romaine impériale, d'Auguste aux Antonins, dans ses rapports avec la société moderne* (1861, 2 vol. in-8°); *De l'esprit de mon temps* ou *Considérations sur les tendances et les préoccupations contemporaines au point de vue moral* (1870, in-12); les *Caprices d'un homme sérieux* (1872, in-12), recueil de vers agréables; la *Pléiade grecque*, poésies légères, traduction (1873, in-18); *Souffles de Bigorre*, *arabesques, recueillements, récits, mœurs, aquarelles* (1875, in-12).

DU BOISGOBEY (Fortuné-Hippolyte-Auguste), littérateur français, né à Granville (Manche) en 1824, d'une très-ancienne famille de magistrats de l'Avranchin. Elevé à Paris au lycée Saint-Louis, il fit ensuite quelques voyages pour compléter son éducation. A vingt ans, il entra comme payeur adjoint à la trésorerie de l'armée d'Afrique et suivit en cette qualité les expéditions du maréchal Bugeaud de 1844 à 1848, époque à laquelle il donna sa démission. Il revint à Paris, où, pendant plusieurs années, il mena la vie à grandes guides, en vrai gentilhomme, semant joyeusement son patrimoine aux quatre vents de la fantaisie. En 1861, la fièvre de la locomotion le reprenant, il fit un très-long voyage en Orient. A quarante ans, il se retrouva à Paris, songeant à l'avenir et désireux de se créer une position sociale. Or, c'était l'époque où Ponson du Terrail inondait la France de ses romans de cape et d'épée. Un jour, F. du Boisgobey jeta par hasard les yeux sur un des innombrables feuilletons de ce romancier, qui jouait en littérature le rôle de la mère Gigogne. « Mais il me semble que j'en ferais bien autant, se dit l'ancien payeur adjoint de l'armée d'Afrique. La vogue est aux romans échevelés, aux histoires d'aventures : lançons-nous dans ce genre, qui me paraît être assez lucratif. » Aussitôt il se mit à la besogne et écrivit son premier roman, les *Deux Comédiens*, qui parut en 1868 dans le *Petit Journal*. Cette œuvre assez médiocre n'a pas été publiée en volume. L'année suivante, il donna au *Petit Moniteur* l'*Homme sans nom*, puis le *Forçat colonel*. Ce dernier roman ayant vivement intéressé les lecteurs de ce journal, M. Dalloz, qui en était le directeur, signa, le 20 janvier 1870, avec M. du Boisgobey un traité de sept ans, dans lequel il lui garantissait annuellement un minimum de 12,000 fr. C'est durant cette période qu'il écrivit exclusivement pour les journaux de la maison Dalloz : en 1870, *Disparu*, roman qui porte en librairie le titre de la *Tresse blonde;* les *Gredins*, le *Tambour de Montmirail;* en 1871, la *Bande rouge;* en 1872, le *Chevalier Casse-Cou;* en 1873, les *Collets noirs*, le *Vrai masque de fer*, les *Déraillés de la vie;* en 1874, l'*As de cœur*, le *Coup de pouce*; en 1875, la *Jambe noire*, *Où est la femme?* en 1876, les *Mystères du nouveau Paris*, l'*Enragé* et des souvenirs de voyage intitulés *Du Rhin au Nil*. Son traité avec la maison Dalloz expiré, M. du Boisgobey ne jugea pas à propos de le renouveler. Il préféra se répandre dans les grands journaux. C'est ainsi qu'il a publié en 1877, dans le *Figaro*, le *Demi-monde sous la Terreur* et les *Nuits de Constantinople*. Tous les romans de M. du Boisgobey ont été publiés en volumes par l'éditeur Dentu, à l'exception de l'ouvrage *Du Rhin au Nil*, qui a paru chez l'éditeur Decaux. Le genre de M. du Boisgobey est tout à fait le même que celui de Ponson du Terrail; ses œuvres sont des histoires de cape et d'épée, des romans d'aventures, en général très-mouvementés. S'il n'a pas la même fertilité d'invention que le célèbre auteur de *Rocambole*, en revanche son style est plus correct, bien qu'on y remarque encore çà et là des négligences. Dans le *Demi-monde sous la Terreur*, une de ses œuvres les plus volumineuses, M. du Boisgobey a abordé le roman historique. C'est d'ailleurs une production assez faible, où l'auteur laisse trop entrevoir sa haine de gentilhomme contre les grandes figures de la Révolution.

DUBOST (Paul-Claude), agronome et économiste français, né à Griéges (Ain) en 1828. Il fut admis à vingt ans à l'Ecole d'administration, puis il suivit les cours de l'Ecole de droit et ceux de l'Institut agronomique de Versailles. Par la suite, M. Dubost fut employé à des travaux de drainage dans l'Ain. Il devint membre de la commission chargée de faire une enquête agricole dans ce département en 1866, et, deux ans plus tard, de la commission d'enquête de l'Algérie. Au mois de janvier 1869, il obtint une chaire d'économie et de législation rurales à l'Ecole d'agriculture de Grignon. Pendant le siége de Paris, il fut directeur intérimaire de cette école. M. Dubost est membre de la Société d'économie politique. Outre des articles publiés dans le *Journal officiel* et le *Journal d'agriculture pratique*, on lui doit : *Etudes agricoles sur la Dombes* (1859, in-8°); la *Question de la Dombes et le rapport au conseil général de l'Ain* (1860, in-8°); la *Bresse et sa volaille* (1864, in-18); *Comptabilité de la ferme* (1873, in-12), avec Pacout, ouvrage plein d'idées neuves; *Etude sur l'anatomie des systèmes de culture* (1873, in-8°); *Etudes d'économie rurale*, *les entreprises de culture et la comptabilité* (1874, in-12), etc.

* **DUBOULOZ** (Jean-Auguste DUBOULEAU, dit), peintre, graveur et dessinateur. — Il est mort à Paris en 1870.

Dubourg (AFFAIRE). Cette affaire, qui a fait un certain bruit en 1872, a été, comme bien d'autres, le dénoûment tragique d'une union mal assortie. Le 22 avril de cette même année, une femme, Mme Dubourg, était tuée à coups de canne à épée et de couteau-poignard par son mari, dans une mansarde d'étudiant, au n° 14 de la rue des Ecoles. Avant d'expirer, elle eut le temps de faire la déclaration suivante : « J'étais arrivée dans la chambre de Dutertre vers deux heures et demie. Je m'étais déshabillée; je n'avais que ma chemise et un jupon. J'avais donné rendez-vous à une personne avec laquelle j'avais des relations depuis quinze jours ou trois semaines et que je ne veux pas faire connaître. Ces rendez-vous se donnaient dans la chambre de Dutertre, son ami. J'étais seule depuis une demi-heure ou trois quarts d'heure avec mon amant, et je dois reconnaître que j'avais eu des rapports intimes avec lui, lorsque mon mari a frappé à la porte. Nous avons gardé le silence; mais il m'a dit alors que mon enfant était très-malade, et j'ai ouvert. Mon amant, pendant ce temps, ouvrait la fenêtre et prenait la fuite par les toits. Mon mari m'a d'abord parlé avec sang-froid, me demandant : « Où est ce » misérable, que je m'élance après lui? » Je lui ai dit : « Oh! n'appelez pas la police, Ar- » thur, cela ferait tant de bruit! cela me » perdrait de réputation! » Il m'a donné aussitôt un coup de poing; j'ai crié grâce, mais il a continué à frapper. Il m'a semblé que la main frappait seule; cependant, il serait possible qu'elle fût munie d'un corps dur, puisque j'ai l'œil tout meurtri. Il a tiré sa canne à épée. J'ignore s'il l'a brisée et s'il m'a frappée à l'aide de cette arme ou d'un poignard, car je ne me rappelle pas très-exactement tout ce qui a suivi; j'étais tombée sous ses coups et il m'a semblé que je dormais pendant un quart d'heure. Lorsque j'ai repris connaissance, je me suis précipitée à la fenêtre pour appeler au secours. J'étais toute couverte de sang. On a dû enfoncer la porte; il avait emporté la clef, m'a-t-on dit depuis, et était allé chercher un prêtre, car, tandis qu'il me frappait, je n'avais cessé de dire : « Un prê- » tre! que je ne meure pas sans m'être con- » fessée! »

Dubourg, en effet, était allé chercher un prêtre à Saint-Nicolas-du-Chardonnet et lui avait fait remettre la clef de la chambre. Deux médecins et le beau-frère de la victime, prévenus également par lui, se rendirent aussi presque en même temps sur le théâtre de cette scène tragique et trouvèrent Mme Dubourg presque à l'agonie, entre les mains d'un pompier du voisinage accouru à ses cris et qui avait enfoncé la porte. Elle n'avait pas reçu moins de quinze blessures, plus ou moins profondes, faites les unes à l'aide d'une canne à épée, qui fut retrouvée brisée sur le carreau de la chambre, les autres à l'aide d'un couteau-poignard. Transportée à l'hôpital, Mme Dubourg y mourut trois jours après. Le meurtrier, après avoir annoncé l'intention de fuir à l'étranger, se constitua prisonnier; il était encore porteur du couteau-poignard et d'un instrument d'acier dit coup de poing. Quant à l'amant, un M. de Précorbin, employé à la préfecture de la Seine, il se mit aussi à la disposition de la justice, qui ne pouvait lui reprocher que sa promptitude à fuir au moment du danger; mais le code pénal n'a pas rangé la peur des coups au nombre des crimes ou des délits.

L'instruction et les débats firent connaître les antécédents du ménage Dubourg et le piége tendu par le mari à sa femme pour la surprendre en flagrant délit. M. Dubourg, une sorte de gentilhomme campagnard, sans instruction et sans grand savoir-vivre, avait épousé en 1869 une jeune Irlandaise de dix-neuf ans, Mlle Mac-Leod, dont la mère était morte peu de temps auparavant. Il avait lui-même à cette époque vingt-cinq ans. Le mariage fut bâclé en quinze jours et, à peine était-il consommé, que de profondes antipathies de caractère rendirent la cohabitation presque impossible. Mme Dubourg, nature fine, nerveuse et impressionnable, très-lettrée, ainsi que le montra sa correspondance, ne tarda pas à concevoir de l'aversion pour un gros garçon épais, toujours ennuyé au logis, et qui n'avait de conversation qu'avec sa pipe ou son cigare. Elle comptait pour ses meilleurs moments les journées qu'il passait tout entières à la chasse. Ils demeurèrent d'abord en Normandie, à Courtemer, dans le pays natal de M. Dubourg, puis firent un voyage en Suisse. Les querelles devenaient de plus en plus fréquentes, et M. Dubourg fit placer sa femme dans une maison de santé où on la soigna comme folle, avec dureté. La guerre ayant éclaté, il laissa sa femme à Genève et vint servir comme officier dans la garde mobile. La paix signée, les deux époux revinrent en France, dans la famille de Mme Dubourg, puis à Paris. Mme Dubourg était accouchée d'un enfant qu'elle adorait et qui fut placé en Normandie. Pendant qu'elle restait à Paris, son mari alla tranquillement séjourner à la campagne, et c'est durant cette absence qu'elle rencontra M. de Précorbin à une soirée de famille. Le jeune homme lui avait autrefois fait la cour pour l'épouser et n'avait été éloigné que parce qu'il était sans fortune. Quelques jours après cette nouvelle rencontre, Mme Dubourg consentait à se rendre rue des Ecoles, n° 14, dans la chambre de l'ami Dutertre, et elle y devenait la maîtresse de Précorbin. Cette facilité à se donner fait supposer que ce n'était pas la première fois que Mme Dubourg était infidèle à son mari; les débats n'ont rien révélé à cet égard, Dubourg n'ayant rien voulu dire, par respect pour la mémoire de celle qu'il avait tuée; mais il est fort probable que toutes les querelles des années antérieures avaient pour cause la légèreté de la femme, tout aussi bien que celle du mari; car Mme Dubourg, entre autres griefs, lui reprochait d'avoir des maîtresses. Il eût été bien simple pour eux d'en finir en se séparant, et, dès la première année du mariage, Mme Dubourg en avait supplié son mari; celui-ci refusa, il aimait mieux la surprendre et se venger.

A son retour de la campagne, le 5 février 1872, il revint loger avec sa femme, rue de l'Arcade. Le bail finissait le 5 avril. A cette époque, au lieu de louer un autre appartement, il persuada à Mme Dubourg de venir habiter avec lui chez une certaine Mme de Boos, que sa femme ne connaissait pas, mais qu'il connaissait, lui, très-intimement. Les arrangements intérieurs de ce ménage à trois furent assez singuliers : Mme Dubourg et Mme de Boos couchaient ensemble, M. Dubourg avait une chambre séparée, les repas se prenaient en commun. Les deux femmes en furent bientôt aux confidences intimes, et c'est probablement ce qu'avait voulu Dubourg. Mme de Boos accompagnait son amie à ses rendez-vous; elles allaient toutes deux chercher en voiture M. de Précorbin à son bureau, on se rendait rue des Ecoles et Mme de Boos attendait dans la voiture l'issue du rendez-vous. Ce furent là des points acquis par l'instruction, et malgré les dénégations de Dubourg et de Mme de Boos devant le jury; ils expliquent la certitude avec laquelle Dubourg put, le jour du meurtre, surprendre instantanément sa femme dans la chambre de Dutertre. Toutefois, pour ne pas compromettre la complaisante amie dont il avait fait l'espionne de sa femme et avoir l'air de tout découvrir par sa propre industrie, il se servit d'un stratagème. Sur les conseils de Mme de Boos, Mme Dubourg lui demanda d'aller demeurer à l'hôtel, tandis qu'il resterait au logis, et qu'elle y viendrait tous les jours prendre ses repas. Il consentit volontiers à cet étrange arrangement; son but était évidemment de laisser à sa femme toute sa liberté, afin qu'elle en abusât. Il l'installa lui-même à l'hôtel d'Angleterre, près de la gare Saint-Lazare. Quelques jours après, le 21 avril, il dit à sa femme qu'il allait chasser à Nogent et s'établit en observation dans un café de la rue d'Amsterdam, d'où il pouvait surveiller l'hôtel d'Angleterre. Mme Dubourg ne manqua pas de profiter de l'occasion; elle écrivit à son amant de venir la voir à l'hôtel en toute liberté, le mari étant à la chasse. Mais M. de Précorbin, en homme avisé, flaira le piége; il ne vint pas. Dubourg en fut pour sa longue faction au café. Le lendemain, Mme Dubourg envoya à de Précorbin un billet où elle lui donnait un rendez-vous, pour le jour même, rue des Ecoles. Dubourg, après être resté aux aguets une partie de la nuit devant l'hôtel d'Angleterre, était revenu le matin se mettre en observation au café; il avait, en outre, embauché deux commissionnaires chargés de surveiller les allées et venues de sa femme. A une heure, il fut prévenu par ceux-ci que Mme Dubourg venait de sortir et qu'elle allait rue des Ecoles. C'étaient, on le voit, des commissionnaires modèles; une femme sort de chez elle, ils devinent aussitôt la rue où elle va et, de la gare Saint-Lazare, où ils sont, leur perspicacité la suit jusqu'à la rue des Ecoles, à l'autre bout de Paris. M. Dubourg leur ordonne alors de se rendre rue des Ecoles, où il les rejoint deux heures après. Là, il apprend par eux, à ce qu'il raconte, que sa femme est au n° 14, dans une chambre du sixième étage. Comment s'étaient-ils procuré ces renseignements, c'est ce qu'on ne dit pas. Dubourg, sans hésitation, monte l'escalier malgré le concierge et en disant à celui-ci qu'il avait une dépêche à remettre; le concierge le suit jusqu'au sixième étage, et là Dubourg se dirige tout droit vers la chambre de Dutertre, en disant qu'il vient d'entendre la voix de sa femme; il offre d'abord 20 francs au concierge pour que celui-ci lui ouvre, et, sur son refus, il se décide à frapper. Il se fait un long silence; pour que sa femme ouvre enfin, Dubourg lui dit à travers la porte : « Denise, il ne faut pas vous cacher; je viens de recevoir une dépêche télégraphique, votre enfant est gravement malade. » La malheureuse femme ouvrit; on sait le reste de la scène.

Le code pénal admet l'excuse du mari qui a frappé sa femme, mais seulement en flagrant délit et au domicile conjugal; il rejette l'excuse lorsque le meurtre est accompli hors du domicile conjugal, même en cas de flagrant délit, mais le jury absout généralement. Cette fois, il ne crut pas devoir absoudre. Il y avait, en effet, dans la cause trop de circonstances accablantes pour le mari : la liberté qu'il avait laissée à sa femme de s'installer à l'hôtel, l'espionnage de Mme de Boos, le piége tendu à l'hôtel d'Angleterre, puis rue des Ecoles; le soin de se munir d'armes, de façon à avoir sous la main tout un arsenal, canne à épée, poignard et coup de poing; la préméditation et le guet-apens étaient clairement établis. Dubourg, reconnu coupable, fut condamné à cinq ans de prison, et ce verdict fut accueilli avec satisfaction par l'opinion publique. Néanmoins, l'année suivante, Dubourg fut gracié des quatre ans de prison qu'il lui restait à faire.

* **DU BOYS** (Jean-Charles), auteur dramatique et romancier français. — Il est mort au mois de mars 1873. En 1869, il avait quitté Paris et s'était retiré dans la Charente, où habitait sa famille. Dès cette époque, il commençait à être atteint de la maladie cérébrale qui devait l'emporter. On le vit alors s'occuper de questions de hautes mathématiques et chercher, avec la conviction que donne une idée fixe, à résoudre des problèmes impossibles. En 1871, il revint à Paris et annonça qu'il allait publier un grand poëme mystique, destiné à expliquer la formation des mondes; mais bientôt son état s'aggrava et il dut retourner dans sa famille. Jean Dubois ou, comme il se faisait appeler, **Jean du Boys** était doué d'une extrême facilité, mais son style manquait de force et d'éclat. Ses débuts annonçaient un talent qui n'arriva point à maturité. Comme ses deux amis Amédée Rolland et Charles Bataille, il devait mourir jeune, après avoir mené une vie fiévreuse, surexcitée, et sans avoir conquis la réputation, objet de son ardente envie.

DU BOYS (Albert), écrivain français, né à Metz en 1804. Il étudia le droit, se fit inscrire comme avocat, puis il entra dans la magistrature. M. du Boys était conseiller à la cour de Grenoble lorsqu'il donna sa démission en 1830. Il reprit alors l'exercice du barreau dans cette ville et s'adonna à des travaux littéraires et juridiques. Il est membre de l'Académie delphinale et de l'Institut des provinces. M. du Boys s'est fait connaître par un assez grand nombre d'ouvrages qui attestent beaucoup d'érudition. Nous citerons de lui : *Vie de saint Hugues* (Grenoble, 1837, in-8°); *Album du Vivarais* ou *Itinéraire historique et descriptif de cette ancienne province* (1842, in-4°); *Histoire du droit criminel des peuples anciens* (1845, in-8°); la *Grande-Chartreuse* ou *Tableau historique et descriptif de ce monastère* (1846, in-8°); *Des principes de la Révolution française considérés comme principes générateurs du socialisme et du communisme* (1851, in-8°); *Histoire du droit criminel des peuples modernes considéré dans ses rapports avec les progrès de la civilisation* (1854-1860, 3 vol. in-8°); *De l'Allemagne en* 1846 *et en* 1852 (1856, in-8°); *Sébastien de Planta* (1862, in-8°); *Fernando de Talavera, archevêque de Grenade* (1867, in-8°); *Des fueros d'Espagne, de leur physionomie, comment la famille se constitue sous leur influence* (1866, in-8°); *De l'influence sociale des conciles* (1869, in-8°); *Histoire du droit criminel de l'Espagne* (1870, in-8°); la *Question de Paris ou de la translation du siége du gouvernement hors de Paris* (1871, in-8°); *Histoire du droit criminel de la France depuis le* XVe *siècle jusqu'au* XIXe *siècle, comparé avec celui de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre* (1874, 2 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Académie française; *Mlle Stéphanie de Virieu* (1874, in-8°), etc.

DUBOYS-FRESNEY (Etienne), général et homme politique français, né en 1808. Il est frère de l'ancien représentant du peuple Joseph Duboys-Fresney. Admis à l'Ecole polytechnique, il en sortit dans l'arme du génie. En 1842, les électeurs de l'arrondissement de Château-Gontier le nommèrent membre de la Chambre des députés, où il siégea jusqu'en 1846 dans les rangs de l'opposition libérale. Devenu colonel du génie, il fut nommé commandant en second de l'Ecole polytechnique, puis commandeur de la Légion d'honneur (1864), général de brigade (1867) et grand officier. Le 2 juillet 1871, le général Duboys-Fresney fut élu député à l'Assemblée nationale, dans la Mayenne, par 40,896 voix. Il alla siéger au centre gauche, dans les rangs des républicains conservateurs, vota contre le pouvoir constituant, pour la proposition Rivet, le retour de la Chambre à Paris, contre la pétition des évêques, le maintien des traités de commerce, etc., et il appuya constamment la politique de M. Thiers. Après la révolution parlementaire du 24 mai 1873, le général Duboys-Fresney demeura fidèle à la République et aux idées libérales. Il vota contre les mesures de réaction proposées par le gouvernement de combat, contre le septennat, contribua à la chute du cabinet de Broglie, se prononça contre la loi des maires, pour les propositions Périer et Maleville, pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il posa sa candidature au Sénat dans la Mayenne, où il était vice-président du conseil général. Dans sa profession de foi, il déclara que la révision de la constitution devait être un moyen d'améliorer les lois constitutionnelles, et non une arme pour en détruire le principe, et il finit en disant qu'il serait heureux de consacrer sa vie déjà longue à la défense de trois choses : l'ordre, le drapeau tricolore et la liberté. Appuyé par le parti républicain, il fut élu sénateur le 30 janvier 1876. Au Sénat, il continua à siéger et à voter avec les républicains et, le 22 juin 1877, il vota contre la dissolution de la Chambre des députés, demandée par le maréchal de Mac-Mahon, qui venait d'inaugurer un nouveau gouvernement de combat.

* **DUBRAY** (Gabriel-Vital), statuaire. — Il est né en 1813, et non en 1818. Depuis 1870, il n'a fait que peu d'envois aux Salons : le *Pauvre aveugle*, groupe en plâtre (1872), et un *Ange funèbre*, statue en bronze, destinée à orner une chapelle du cimetière chrétien de Canton. Cet artiste a deux filles qui, comme lui, s'adonnent à la sculpture. L'aînée, Mlle Charlotte-Gabrielle DUBRAY, qui est née à Paris, est élève de son père et de Mlle Fanny Dubois-Davesnes. Elle a exposé à tous les Salons depuis 1869, époque où elle débuta par un buste en terre cuite, *Giovanina*. Parmi les productions de cette jeune et intelligente artiste, nous citerons : son buste d'*Ernest Daudet* (1870), le buste du général *Renault* (1873), une *Tête d'étude* en bronze argenté (1875), la *Fille de Jephté pleurant*, statue en plâtre (1876), etc. — Sa sœur, Mlle Eugénie-Giovanna DUBRAY, née à Florence, a reçu les leçons de son père et de L. Dieu. Elle a exposé deux bustes en plâtre : *Didon, reine de Carthage* (1875) et *Jeune femme noble du* XVe *siècle* (1876).

* **DU BREUIL** (Alphonse), horticulteur et écrivain français. — Nommé professeur d'arboriculture de la ville de Paris en 1867, il organisa à Saint-Mandé une école d'arboriculture pour l'enseignement pratique. En 1870, il reçut la croix de la Légion d'honneur. Lors de la création de l'Institut agronomique, M. du Breuil a été chargé d'y professer l'horticulture, l'arboriculture et la viticulture (1876). Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers, greffe, taille, etc.* (1854, in-12), dont la 9e édition a paru en 1874; *Traité élémentaire d'agriculture*, avec Girardin (3e édit., 1874, 2 vol. in-12). M. du Breuil a ajouté à son *Cours d'arboriculture* deux volumes, l'un intitulé *Principes généraux*, *anatomie végétale, etc.* (1870, in-12); l'autre, les *Vignobles, les arbres à fruit, à cidre, l'olivier, etc.* (1874, in-12).

DUBREUIL-CHAMBARDEL (Jacques-Pierre), homme politique français, conventionnel, né à La Mothe-Saint-Heraye (Deux-Sèvres) en 1729, mort en 1806. Il était connu comme un excellent agronome, et comme un homme d'un sens droit et pratique par ses concitoyens, qui l'envoyèrent siéger à la première Législative, puis à la Convention (septembre 1792). Il y vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, bien qu'il appartînt à la fraction modérée de la célèbre assemblée. A la Législative, il vota avec l'opposition que dirigeait la Gironde; mais, dès que la République eut été proclamée, il se rattacha franchement à la politique unitaire de la Montagne, bien qu'il eût pris sa place dans les rangs du centre droit. Sous le Directoire, il occupa un poste supérieur dans l'administration des Deux-Sèvres et le conserva pendant cinq ans, puis il rentra dans la vie privée, pour ne plus en sortir jusqu'à sa mort.

DUBRUEIL (Ernest), naturaliste français, né à Montpellier en 1828. Il est fils d'un ancien professeur d'anatomie de la Faculté de cette ville, à qui l'on doit, entre autres écrits, un important ouvrage sur les *Anomalies artérielles* (1847). M. Ernest Dubrueil fit ses études à Montpellier et s'adonna d'une façon toute particulière aux sciences naturelles. Il est devenu rédacteur en chef de la *Revue des sciences naturelles*. Nous citerons de lui : *Catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles de l'Hérault* (1863, in-8°), dont la 2e édition, revue et augmentée, a paru en 1869; *Etude anatomique et historique sur l'appareil générateur du genre Hélix* (1871, in-8°); *Etude physiologique sur l'appareil générateur du genre Hélix* (1875, in-8°), etc

DUBRUEIL (Henri-François-Alphonse), chirurgien français frère du précédent, né à Montpellier en 1835. Il a étudié la médecine dans sa ville natale, où il a passé son doctorat. M. Dubrueil se rendit ensuite à Paris pour compléter son instruction scientifique et devint chirurgien des hôpitaux de la capitale. Depuis lors, il a été nommé professeur à la Faculté de médecine de Montpellier. On doit à cet habile chirurgien, qui est à la fois un professeur très-distingué, les ouvrages suivants : *Des indications que présentent les luxations de l'astragale* (1865, in-8°); *De l'iridectomie* (1866, in-8°); *De l'amputation intra-deltoïdienne* (1866, in-8°); *Manuel d'opérations chirurgicales* (1867, in-12), resté inachevé; *De diverses méthodes de traitement des plaies* (1869, in-8°); *Manuel opératoire des résections* (1871, in-8°); *Eléments de médecine opératoire* (1874, in-8°), etc.

* **DUBRUNFAUT** (Augustin-Pierre), chimiste français. — Parmi les découvertes ou applications industrielles qu'on doit à ce savant, nous citerons la fabrication des acides par distillation à l'aide de la vapeur surchauffée, celle du sucre par les sucrates, de nouveaux procédés de fabrication de glucose et de prussiate, la découverte de la méthode d'analyse osmotique, etc. Il a été décoré de la Légion d'honneur en 1861. Outre les ouvrages que nous avons cités et des articles publiés dans l'*Agriculteur manufacturier*, feuille mensuelle qu'il a dirigée pendant quelques années, dans l'*Industriel*, le *Bulletin universel des sciences*, l'*Encyclopédie moderne*, la *Revue encyclopédique*, le *Journal de pharmacie*, les *Annales de physique et de chimie*, etc., on lui doit : la *Vigne remplacée par la betterave pour la production des alcools* (1845, in-8°); *Sucrage des vendanges avec les sucres raffinés de canne, de betterave, etc.* (1854, in-8°); *Notice historique sur la distillation des betteraves* (1856, in-8°); l'*Osmose et ses applications industrielles* (1873, in-8°); le *Sucre dans ses rapports avec la science, l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'économie politique et administrative* (1873, in-8°); *Sucrage des vendanges à l'aide de sucres bruts blancs en grains* ou la *Betterave canne du Nord pour la production du sucre et auxiliaire de la vigne pour la production du vin* (1874, in-8°), etc.

* **DUBUFE** (Édouard), peintre contemporain. — Il est né en 1820. Depuis 1855, il a exposé : le *Congrès de Paris en* 1856, les portraits de *Rosa Bonheur*, de *Mme Rouher* et quatre autres portraits de femmes (1857); six portraits (1859); les portraits de la *Princesse Mathilde*, de la *Duchesse de Medina-Celi*, de la *Marquise de Galiffet*, de *Mme Eugène Poujade*, de *Mme William Smyth* (1861); le portrait de *Robert Fleury*, celui de *Mme de L...* et une *Etude* (1863); le *Sommeil*, le portrait de la *Comtesse de G...* (1864); l'*Enfant prodigue* (1866); le portrait de *Gounod* (1867); les portraits de *M. H. Mosselman* et *P. Demidoff* (1868); le *Général Fleury*, le *Comte de Nieuwerkerke* (1869); *M. Lefuel*, architecte; *M. Onfroy de Bréville* (1870); *Medjé* (1872); *Violettes*, portrait de *Dumas fils* (1873); trois portraits de femmes (1874); trois portraits (1875); *Emile Augier*, *Philippe Rousseau* (1876). Ce dernier portrait est excellent, vigoureux, plein d'expression. Dans ces dernières années, M. Edouard Dubufe, en sacrifiant moins aux grâces maniérées, s'est rapproché de plus en plus de l'art sérieux, et plusieurs de ses portraits d'hommes, sans être d'un grand style, sont fort remarquables. Il a été nommé officier de la Légion d'honneur en 1869.

DUBYÉE s. f. (du-bi-é — de *Duby*, n. pr.). Bot. Syn. de DIPLODON.

* **DUC** s. m. — Voiture de luxe, avec un siége par derrière et par devant, chacun pour deux domestiques.

* **DUC** (Joseph-Louis), architecte. — Il a succédé à M. de Gisors comme membre de l'Académie des beaux-arts en 1866, et il a été promu commandeur de la Légion d'honneur en 1870. En 1876, M. Duc a obtenu la grande médaille d'honneur accordée par la reine d'Angleterre aux architectes étrangers les plus distingués. A diverses reprises, il a été membre et président du jury de la section d'architecture aux Salons. Cet éminent architecte est inspecteur général des bâtiments civils et inspecteur général honoraire de la ville de Paris. Après la mort de Lenormânt, il a été chargé des travaux de la cour de cassation, où il a fait construire le grand escalier d'honneur. On lui doit encore les monuments de Duban, son ami, et de Henri Cahieux. M. Duc a consacré une partie de la somme de 100,000 francs, formant le grand prix qui lui fut décerné en 1869, à créer un prix biennal de 4,000 francs, dit prix des hautes études d'architecture.

* **DU CAMP** (Maxime), littérateur et voyageur français. — De 1869 à 1875, il a publié : *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du* XIXe *siècle* (6 vol. in-8°), série d'études extrêmement remarquables auxquelles nous avons consacré un article particulier (v. PARIS, tome XII, page 284). On lui doit, en outre : l'*Emplacement de l'Ilion d'Homère* (1876, in-8°); *Souvenirs de l'année* 1848 (1876, in-18).

DUCAMP (Pierre-Paul-Eugène), homme politique français, né à Lascoux (Gard) en 1820. Il étudia le droit, et il exerçait la profession d'avocat lorsque éclata la révolution de 1848. M. Ducamp se fit remarquer par la chaleur de ses convictions républicaines. A ce titre, il fut enveloppé dans la proscription qui suivit l'attentat de Louis Bonaparte le 2 décembre 1851. Expulsé de France, il y rentra après l'amnistie de 1859, et il alla s'établir à Nîmes, où il prit la direction d'une compagnie d'assurance. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Ducamp fut nommé par le gouvernement de la Défense préfet de la Nièvre. Lors des élections du 8 février 1871, il fut porté candidat à l'Assemblée nationale par les républicains dans le Gard, et il obtint 42,905 voix sans être élu. Le 20 février 1876, les républicains de la 1re circonscription d'Alais le choisirent pour candidat à la Chambre des députés. Dans sa profession de foi, il fit la déclaration suivante : « Convaincu par toutes les leçons de l'histoire contemporaine que, depuis 1789, la monarchie, sous n'importe quelle forme, est absolument impossible en France, je n'ai cessé d'appeler de mes vœux le gouvernement de tous par tous, au profit de tous, la République. Elle est faite depuis le vote du 25 février; elle est consacrée depuis les élections sénatoriales; elle est le gouvernement légal du pays; des factieux seuls peuvent soutenir le contraire... Tous mes efforts tendront vers le perfectionnement de la constitution fondamentale de notre pays dans le sens de l'ordre, de la liberté et de la justice. » Elu député par 9,151 voix contre le baron d'Hombres, candidat monarchique, il est allé siéger à gauche et il a voté constamment avec la majorité républicaine. Le 18 mai 1877, il a signé le manifeste des gauches contre le message du maréchal de Mac-Mahon inaugurant une politique de combat contre les républicains, et, le 19 juin suivant, il a voté l'ordre du jour de blâme contre le cabinet de Broglie-Fourtou. Le 14 octobre 1877, M. Ducamp a été réélu député à Alais par 9,538 voix contre 5,533 données au candidat officiel bonapartiste, M. Teyssonière. Il a voté, le 15 novembre, l'enquête parlementaire sur les abus commis par le gouvernement dans l'élection des députés, et, le 24 novembre, l'ordre du jour contre le ministère de Rochebouët.

DUCARRE (Nicolas), industriel et homme politique français, né à Lhuis (Ain) en 1819. Dès 1839, il créa à Lyon une fabrique de toiles imperméables qui a pris depuis lors un grand développement, grâce à son habile direction et à ses connaissances comme chimiste. En 1848, M. Ducarre fut élu membre du conseil municipal de Lyon, dont il devint le secrétaire. Républicain convaincu, il se démit de ses fonctions municipales après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et, tant que dura l'Empire, il refusa de rentrer dans la vie publique. En 1859, il fut victime dans son usine d'un grave accident. Un de ses appareils à vapeur ayant menacé un jour de faire explosion, ce qui mettait en danger de mort plus de 250 ouvriers, M. Ducarre s'élança vers la machine, ouvrit la soupape de sûreté et reçut en plein visage un énorme jet de vapeur brûlante. Depuis lors, il est resté complétement défiguré. Après la chute de l'Empire, M. Ducarre fut élu membre du conseil municipal de Lyon (16 septembre 1870). Il lutta autant qu'il put contre la pression du comité de Salut public, vota les emprunts de défense et proposa, en présence de l'effervescence révolutionnaire, de mettre sous séquestre les propriétés des congrégations religieuses de la ville. Le 8 février 1871, il fut élu, en tête de la liste, député du Rhône à l'Assemblée nationale par 76,621 voix. M. Ducarre alla siéger à gauche. Il prit une part importante aux discussions relatives au travail, à l'industrie, à l'impôt, se prononça pour la loi contre l'Internationale présentée par M. Dufaure, proposa un impôt sur le chiffre des affaires, un amendement sur l'impôt des patentes, prit la parole sur les nouveaux impôts, les dépenses de la police de Lyon, la loi contre la municipalité lyonnaise, la vente de la dynamite, la loi sur la nomination des maires, le travail des enfants dans les manufactures, la protection des enfants dans les professions ambulantes, et fit des rapports sur la fabrication à tous titres des objets d'or et d'argent, sur l'industrie houillère, sur le travail et les ouvriers, etc. Au mois de juin 1871, M. Ducarre adressa à ses concitoyens une lettre au sujet de l'état déplorable des finances de Lyon, dont il déclina la responsabilité. Appelé devant la commission d'enquête pour raconter ce qu'il savait des événements de Lyon après le 4 septembre, il fit une déposition qui donna lieu à une protestation de la part du conseil municipal. A la Chambre, il vota pour la paix, contre les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil des Bourbons, le pouvoir constituant, la pétition des évêques, pour la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, le maintien des traités de commerce, la dissolution. Après avoir voté pour M. Thiers le 24 mai 1873, il se prononça pour le septennat, s'abstint lors du vote qui renversa le duc de Broglie, appuya les propositions Périer et Maleville, vota pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de la Chambre, il adressa à ses électeurs une lettre dans laquelle il déclina toute candidature, et il rentra alors dans la vie privée (février 1876).

*** DU CASSE** (Pierre-Emmanuel-Albert, baron). — Les derniers ouvrages publiés par ce fécond écrivain militaire sont : le *Général Vandamme et sa correspondance* (1870, 2 vol. in-8°) ; *Journal authentique du siége de Strasbourg* (1871, in-12) ; *Conséquences politiques et militaires des armes nouvelles* (1872, in-12) ; la *Guerre au jour le jour* (1870-1871), *suivie de considérations sur les causes de nos désastres* (1875, in-8°).

DUCASSIER, ÈRE s. (du-ka-sié, è-re — rad. *ducasse*). Celui ou celle qui prend part à une ducasse, qui se livre aux plaisirs de la ducasse.

DUCATEL (Jules), piqueur des ponts et chaussées, qui introduisit dans Paris, par la porte de Saint-Cloud, les troupes de Versailles, le 21 mai 1871. Nous avons raconté à l'article COMMUNE cet émouvant épisode du second siége. Nous y renvoyons le lecteur. M. Ducatel reçut peu après la croix de la Légion d'honneur. A la même époque, MM. de Girardin et de Villemessant ouvrirent dans la *Liberté* et dans le *Figaro* une souscription publique, qui fut close au mois d'octobre 1871 et qui rapporta à M. Ducatel 111,364 fr. 85. Lors des élections du 2 juillet de cette même année, M. de Villemessant eut l'idée de proposer la candidature de ce dernier à l'Assemblée nationale, mais il ne put la faire accepter. En janvier 1872, le gouvernement lui donna une perception à Melun. M. Ducatel la fit régir par un fondé de pouvoir. A la suite d'un vol commis dans sa caisse, la somme distraite étant supérieure au cautionnement, il fut révoqué de ses fonctions (mars 1877).

*** DUCENAIRE** s. m. — Fonctionnaire qui recevait deux cent mille sesterces par an, à Rome.

*** DUCEY**, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. S.-E. d'Avranches, sur la Sélune ; pop. aggl., 974 hab. — pop. tot., 1,760 hab.

DU CHAFFAULT (L., comte), homme politique français, né en 1829. Il est fils d'un ancien représentant du peuple envoyé à la Constituante par les électeurs des Basses-Alpes. M. Du Chaffault étudia le droit, se fit recevoir avocat et vécut à Digne, sous l'Empire, sans remplir de fonctions publiques. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé député des Basses-Alpes à l'Assemblée nationale, par 13,354 voix. M. Du Chaffault alla siéger au centre gauche, fit partie du groupe Feray, mais il vota le plus souvent avec le centre droit et ne prit point part aux discussions de l'Assemblée. Il se prononça pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil contre les Bourbons, la pétition des évêques, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la dissolution et la levée de l'état de siége. Le 24 mai 1873, il vota pour M. Thiers ; mais, après le triomphe de la coalition qui, sous la conduite du duc de Broglie, inaugura la politique de combat contre les républicains et les libertés, M. Du Chaffault, catholique et conservateur avant tout, appuya cette politique de réaction et d'impuissance. Il vota pour la circulaire Pascal, pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur, contre la liberté des enterrements, pour le septennat, la loi contre les maires, le cabinet de Broglie (16 mai 1874). S'il approuva la proposition de M. Casimir Périer (juillet 1874), il repoussa celle de M. de Maleville, qui demandait la dissolution. Le 25 février 1875, il vota la constitution, mais il donna son appui au cabinet Buffet et vota la loi sur l'enseignement supérieur. Le 30 janvier 1876, il se porta candidat au Sénat dans les Basses-Alpes. Dans sa profession de foi, il déclara qu'il défendrait la constitution contre toute tentative de révolution, d'où qu'elle vienne, et les grands principes conservateurs résumés dans cette formule, la religion, la famille et la propriété. Elu sénateur par 193 voix, il est allé siéger dans le groupe des constitutionnels et il a voté à peu près constamment avec la droite, notamment pour la dissolution de la Chambre des députés (22 juin 1877).

DUCHANTEAU (N...), alchimiste qui vivait au XVIII° siècle. Il se convertit au judaïsme, étudia la cabale, tous les traités d'alchimie et arriva à cette conclusion que la pierre philosophale devait se trouver dans l'urine, que le corps de l'homme se trouvait dans les conditions requises par les maîtres, offrant à la fois le feu, le vase et la matière. Affilié à la loge maçonnique des Amis de Paris, il parvint à persuader aux frères qu'il était l'alambic désigné pour la préparation du grand œuvre, et l'expérience commença. Quarante jours, durant lesquels l'expérimentateur ne se nourrirait que de son urine, devaient, suivant ses prévisions, suffire à la confection interne de la pierre philosophale, car il considérait l'urine comme la matière primitive, le corps humain comme l'alambic, et la chaleur naturelle comme le feu nécessaire à la sublimation. On le fit entrer en loge, après l'avoir minutieusement fouillé. Les premiers jours se passèrent assez bien, quoiqu'il eût beaucoup de peine à s'habituer à ce régime diététique ; la faim et la soif le tourmentaient. Mais ses souffrances se calmèrent, son urine s'épaissit et se purifia. Ses forces physiques n'avaient pas diminué sensiblement et sa vigueur intellectuelle semblait s'accroître, phénomène explicable par la surexcitation que cause la faim ; son exaltation même devint telle que ses amis commencèrent à s'alarmer ; il se produisait des symptômes menaçants pour sa raison. Le délire se manifestait, et les francs-maçons se demandèrent s'ils n'auraient pas de compte à rendre à la justice au cas où l'expérience tournerait mal. Ils firent tant que Duchanteau consentit à manger ; il mangea même de bon appétit et, ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'après avoir avalé comme quatre après une si longue abstinence, il n'ait pas immédiatement succombé. Loin de là, remis de ses fatigues et retrempé contre de nouveaux assauts de la faim, il fit honte à ses amis de leur pusillanimité et se mit en quête d'adeptes moins scrupuleux. Il finit par les trouver, mais cette seconde tentative lui fut fatale ; le seizième jour, après avoir vu se manifester tous les phénomènes qu'il avait éprouvés précédemment, il fut pris d'une syncope et mourut en quelques minutes.

DUCHASSEINT (Jean-Baptiste-Félix DELAPCHIER), homme politique français, né à Lezoux (Puy-de-Dôme) en 1814. Il étudia le droit à Paris et se fit recevoir licencié, puis il retourna dans son département et fut nommé membre du conseil d'arrondissement. Après la chute de Louis-Philippe, il fut porté candidat à la Constituante par les républicains, mais il échoua avec environ 10,000 voix. Peu après, il devint membre du conseil général du Puy-de-Dôme. En décembre 1851, il protesta contre le coup d'Etat dans une lettre rendue publique et se démit de ses fonctions de membre du conseil général, ne voulant pas prêter serment à Louis Bonaparte. M. Duchasseint vécut dans la retraite tant que dura l'Empire. En 1871, les électeurs du canton de Lezoux le nommèrent membre du conseil général, où il siégea dans les rangs des républicains. Porté candidat à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Thiers, le 20 février 1876, M. Duchasseint dit dans sa profession de foi : « Je ne veux pas une République transitoire et intérimaire, qui serve d'étape vers une restauration monarchique ; je veux une République définitive, entourée d'institutions républicaines ; une République conservatrice et progressive, qui respecte tous les droits et toutes les libertés et qui assure le cours pacifique et régulier de la démocratie. » Elu député par 8,056 voix, contre M. Chassagne-Goyon, bonapartiste, il est allé siéger à gauche et a voté constamment avec la majorité républicaine. Le 18 mai 1877, il a signé le manifeste des gauches contre la politique de combat reprise par le maréchal de Mac-Mahon et il a voté, le 19 juin suivant, l'ordre du jour de défiance contre le cabinet réactionnaire de Broglie-Fourtou. Le 14 octobre 1877 il a été réélu député à Thiers par 11,629 voix contre 3,122 données à M. de Baranti, candidat officiel monarchiste. A la nouvelle Chambre, M. Duchasseint a voté la commission d'enquête chargée de constater les abus de tout genre commis par l'administration pendant les élections (15 novembre) et l'ordre du jour contre le ministère de Rochebouët (24 novembre).

DUCHÂTEL (Charles-Jacques-Marie TANNEGUY, comte), homme politique, né à Paris en 1838. Il est fils de l'ancien ministre de Louis-Philippe. Membre du parti orléaniste sous l'Empire, il se joignit à l'opposition libérale et posa, en 1869, sa candidature au Corps législatif dans l'arrondissement de Jonzac, mais il échoua devant le candidat officiel. Plus heureux aux élections du 8 février 1871, M. Duchâtel fut élu député à l'Assemblée nationale dans la Charente-Inférieure, par 70,600 voix, et, au mois d'octobre suivant, il devint membre du conseil général de ce département pour le canton de Mirambeau. Il alla siéger au centre gauche, vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, la proposition Rivet, et se joignit au groupe des orléanistes qui, à l'exemple de M. Thiers, comprirent qu'il n'y avait plus qu'un seul gouvernement possible en France, la République. Au mois de décembre 1871, il prononça un discours pour demander que l'Assemblée allât siéger à Paris, dont il prit éloquemment la défense. Le comte Duchâtel prit rarement la parole à la Chambre ; mais, à diverses reprises, il prononça à Mirambeau des discours dans lesquels il affirma la nécessité de fonder la République conservatrice et de rester un peuple libre. Après avoir voté pour M. Thiers le 24 mai 1873, il resta fidèle à sa politique, se montra hostile au gouvernement de combat, aux menées des partis monarchiques et se prononça contre le septennat (19 novembre 1873). M. Duchâtel contribua à la chute du cabinet de Broglie (16 mars 1874), appuya les propositions Périer et Maleville, vota pour l'amendement Wallon, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur et combattit la politique réactionnaire du ministère Buffet. Aux élections du 20 février 1876, il se porta candidat à la députation dans l'arrondissement de Jonzac, mais il échoua contre le candidat bonapartiste. Apprenant son échec, des électeurs de l'arrondissement de Lesparre (Gironde) lui offrirent la candidature pour le scrutin de ballottage du 5 mars contre le bonapartiste Clauzet. M. Duchâtel, qui possédait de grandes propriétés dans le Médoc, accepta. « Une fois de plus, dit-il dans sa profession de foi, par le scrutin du 20 février la France a condamné l'Empire et manifesté sa ferme volonté de vivre tranquille et libre sous le gouvernement présidé par M. le maréchal de Mac-Mahon. Aujourd'hui ce gouvernement est le seul qui puisse, en assurant l'égale protection de tous les droits et de tous les intérêts, rallier les hommes vraiment résolus à sauvegarder le repos et la grandeur de la patrie. » M. Clauzet fut élu député avec 1,500 voix de majorité. Au mois d'octobre de cette même année, le comte Duchâtel a été nommé ministre plénipotentiaire à Copenhague.

*** DUCHATELLIER** (Armand-René), écrivain français. — Il a publié dans ces dernières années : *Administrations collectives de la France avant et depuis* 1789 (1870, in-8°) ; *Invasions de l'étranger dans le* XIV° *et le* XV° *siècle* (1873, in-8°) ; *Documents inédits sur la Révolution, Hoche, sa vie, sa correspondance* (1874, in-8°), livre très-intéressant ; la *Mort de Louis XVI*, scènes historiques (1875, in-8°) ; *Guerres de la Vendée, correspondance inédite des généraux Travot et Watrin* (1876, in-8°), etc.

DUCHEMIN (Émile-Marin), savant, né à Paris en 1833. Il s'est adonné à l'étude des sciences, particulièrement des phénomènes électriques, a collaboré à la *Presse scientifique*, ainsi qu'à divers journaux et aux comptes rendus de l'Exposition de 1867, et il s'est fait connaître par d'intéressants travaux, soumis pour la plupart à l'Académie des sciences. Ce fut lui qui, en 1865, mit à jour les jongleries des frères Davenport, qui spéculaient sur la crédulité publique. On doit à M. Duchemin une pile électrique au perchlorure de fer, qui fut utilisée pendant le siége de Paris et que la commission des torpilles a recommandée, en 1872, au ministre de la marine ; une pile marine ou bouée électrique, des capsules électriques destinées à l'explosion des mines sous-marines, l'invention d'un nouveau système pour transporter des dessins vitrifiables sur émail, des travaux sur la photographie vitrifiée, une boussole circulaire, etc. Il a écrit des notes et des mémoires *Sur la phosphorescence de la mer* (1865), *Sur une des causes de la maladie des abeilles* (1866), *Sur un ver phosphorescent de l'huître* (1866), *Sur l'acarus du miel loqueux* (1866), *Sur une cause singulière de mortalité des carpes dans un vivier* (1870) ; un *Essai sur la construction des paratonnerres* (1872) ; un mémoire *Sur l'application du produit de la moelle d'un arbre dans l'électroscope et la photographie* (1872) ; des *Expériences pratiques faites sur la boussole circulaire* (1875), etc. Cette boussole circulaire, inventée par M. Duchemin, a donné les meilleurs résultats. Elle consiste en trois anneaux aimantés. Ce système, doué d'une grande énergie de direction, est d'une stabilité considérable. Quelques instants suffisent pour donner au triple cercle une position fixe. Elle a été expérimentée sur plusieurs bâtiments de l'Etat, notamment sur le *Magenta*. En outre, cette boussole, par suite d'un nouveau perfectionnement de son inventeur, peut être utilisée sur la surface des liquides et donner l'heure par le soleil.

DUCHEMIN (Léon). V. FERVACQUES, dans ce *Supplément*.

*** DUCHÊNE** (Georges), journaliste français. — Il est mort d'une paralysie du cerveau le 19 juin 1876. Il devint vers la fin de l'Empire rédacteur en chef du *Havre*, journal fondé par M. Lecesne. Pendant le siége, il fut membre du comité d'armement du XIV° arrondissement de Paris. Après l'insurrection du 18 mars 1871, il écrivit dans le journal la *Commune*, où il fit une critique aussi judicieuse que vive des actes du Comité central, puis des hommes de l'Hôtel de ville. Duchêne avait publié : la *Spéculation devant les tribunaux* (1866, in-12) ; l'*Empire industriel*, histoire critique des concessions financières et industrielles du second Empire (1869, in-12) ; l'*Economie politique de l'Empire* (1870, in-8°) ; les *Six phases de la compagnie du Nord-Est* (1872, in-8°).

Duchêne (LE PÈRE), journal qui parut dans les derniers jours du siége de Paris de 1871 et dont les principaux rédacteurs étaient Vermersch, Maxime Vuillaume et A. Humbert. Il fut l'un des six journaux supprimés par le général Vinoy en vertu des pouvoirs que lui donnait l'état de siége ; il en était alors à son cinquième numéro, et il reprit sa publication le 30 mars, sous la Commune. Il paraissait sous la forme d'un cahier in-8° de huit pages. En tête de chaque numéro se trouvait une vignette sur laquelle on lisait : « La République ou la Mort. »

Ce journal, un des plus curieux de l'époque, n'était qu'un pastiche grossier de celui qu'avait publié Hébert, sous le même titre, en 1793. Il n'avait d'autre but que d'exploiter et d'exciter les mauvaises passions qui fermentent dans les bas-fonds de la populace, et il s'attachait à critiquer les actes de la Commune quand il ne les trouvait pas assez révolutionnaires, assez violents. Il était toujours en colère et il entremêlait sa prose de jurements répétés à satiété, de termes ignobles qu'il croyait propres à flatter les goûts de la classe, heureusement peu nombreuse, où il cherchait ses lecteurs.

Pour compléter ce que nous venons de dire et ce que nous avons déjà dit de ce triste journal dans la biographie de Vermersch, au tome XV du *Grand Dictionnaire*, il nous suffira de mettre sous les yeux de nos lecteurs deux passages empruntés, l'un au numéro 29 (24 germinal an LXXIX), l'autre au numéro 31 (26 germinal).

Dans le numéro 29, il s'agit de Jules Favre, que le Père Duchêne accuse d'avoir volé deux millions, en titres au porteur, achetés du 4 septembre au 20 février. Après avoir raconté que les bons bougres de la police municipale ont été faire des perquisitions dans le domicile de celui qu'il appelle l'assassin Jules Favre, et qu'ils ont trouvé ces deux millions, à propos desquels il oublie de dire l'emploi qu'en ont dû faire ces bons bougres, il ajoute :

« Allons, citoyens membres de la Commune, croyez-vous qu'il y en ait assez cette fois pour la *mise hors la loi?*

» Croyez-vous que le citoyen qui enverra une balle dans la tête de ce jean-foutre fera une mauvaise action?

» La mise hors la loi, foutre!

» La mise hors la loi, nom de Dieu!

» Il ne s'agit pas de caner, ici ;

» Faites votre devoir, foutre!

» Ou nous verrons bien!

» Il n'y a plus à hésiter!

» Ah! foutre!

» Vous décrétez d'accusation des citoyens pour manœuvres!

» Vous décrétez d'accusation des citoyens pour incapacité!

» Et pour ce misérable qui a gaspillé les deniers de la Nation,

» Et pis que gaspillé, volé,

» Et volé pour rigoler avec les jean-foutres de sa clique et foutre tout le monde dans la misère,

» Avec ce jean-foutre qui nous bombarde, qui nous séquestre, qui nous affame et qui nous insulte en nous tuant,

» Vous garderiez des ménagements!

» Allons! allons!

» Que tout cela finisse!

» Assez, foutre! assez!

» Que sa tête soit mise à prix!

» Des travaux forcés pour cet homme?

» Allons donc!

» Ce serait déshonorer le bagne lui-même!

» Quand le Père Duchêne vous le disait, patriotes,

» Qu'on avait bougrement raison de prendre des otages,

» Et de foutre en sûreté tous les amis des jean-foutres!

» Ah! si ç'avait été une guerre ordinaire, si on n'avait pas fusillé comme des voleurs tous nos bons amis les patriotes,

» Le Père Duchêne aurait compris jusqu'à un certain point qu'on mît en liberté tous ces bougres-là,

» Et qu'on les laissât faire tranquillement leurs simagrées,

» Pourvu qu'ils ne trahissent pas.

» Et, foutre! ma foi! ils trahissaient!

» Puisqu'on a dit au Père Duchêne qu'on avait trouvé chez eux des lettres des jean-foutres de Versailles!

» On les a donc foutus au clou,

» C'était justice!

» Car, mille tonnerres! on a découvert dans leurs sacrées boutiques à calotins des armes et des munitions.

» Et le Père Duchêne le demande aux patriotes :

» Qu'est-ce qu'ils foutaient de ces fusils-là?

» Qu'est-ce qu'ils voulaient en foutre?

» Contre qui voulaient-ils s'en servir?

» Contre les patriotes, foutre!

» Contre les amis de la Révolution et de la Commune!

» Ma foi, c'est, foutre! bien clair ;

» Car on ne peut pas croire, au bout du compte, que les calotins aient jamais l'intention de marcher avec les patriotes sous le drapeau rouge.

» Encore une raison pour les foutre au clou,

» Et les y laisser tous, mille tonnerres!

» Eh bien! aujourd'hui, les voilà qui en arrivent à écrire à leurs bons amis les jean-foutres de Versailles,

» Et qui leur reprochent de fusiller sans jugement nos braves gardes nationaux qu'ils font prisonniers.

» Comme ils le disent, ça attirera des représailles.

» Oui, des représailles!

» Car, à moins d'être des crétins, les patriotes seraient bougrement bons de se laisser manger comme ça la laine sur le dos,

» De laisser fusiller les leurs,

» Et de ne rien dire, foutre!

» Et c'est pour cela, mille tonnerres! que nous ne voulons pas de conciliation,

» Et que n'importe quel patriote, qui aime par-dessus tout la Commune et la Révolution, sait bien que la conciliation n'est bonne qu'à nous foutre dans la mélasse!... »

Dans le numéro 31, le Père Duchêne propose une *grande motion* pour qu'on supprime la ci-devant préfecture de police. Il s'adresse aux citoyens membres de la Commune et il leur dit :

« Vous avez fait de bonnes choses,

» Le Père Duchêne le reconnaît,

» Mais, foutre!

» Ce n'est pas tout!

» Il faut plus que jamais ouvrir l'œil!

» Et c'est précisément parce que nous sommes maintenant à peu près certains de la victoire qu'il faut veiller à ce qu'on ne nous foute pas dedans!

» Eh bien! tout considéré longuement,

» Le Père Duchêne vous demande la suppression définitive de la ci-devant préfecture de police.

» Foutre!

» Nous marchons ou nous ne marchons pas!

» C'est clair comme le jour,

» Et le Père Duchêne a remarqué depuis longtemps que ce qui marche le moins, c'est précisément ce qui devrait marcher le plus.

» La ci-devant préfecture de police,

» Nom de Dieu!

» Nous sommes entourés de roussins!

» Nous sommes mangés de mouchards qui ne demandent qu'à nous trouer la peau ;

» Et tous les citoyens de la préfecture de police sont là, tranquilles comme des andouilles,

» Et ne bougent pas plus que des marbres!

» Sacré tonnerre!

» Ça n'est pas ça!

» Et il faut que ça soit ça, nom de Dieu!

» Ou nous verrons bien!

» Comment, foutre! on arrête des calotins, et puis on les lâche!

» On arrête des jean-foutres qui sont connus comme les plus grands traîtres qu'il y ait au monde,

» Et on leur fout la liberté!

» Il ne manque plus que ça!

» Alors, qu'on ramène Badinguet tout de suite!

» Et qu'on foute la Commune dans la rivière,

» Nom de Dieu, nom de Dieu! nom de Dieu! on ne fait que découvrir des complots ;

» Et quand on tient les conspirateurs et qu'on les a dans une bonne cellule où il leur est impossible — ou à peu près (ils sont si malins, les bougres!) — de mettre le peuple dedans,

» On leur dit :

« Dites donc, vous là-bas, est-ce que vous « ne vous embêtez pas?

» Vous savez,

» Si vous voulez prendre l'air,

» Il ne faut pas vous gêner.

» Allez vous promener ;

» Tenez, voilà la clef! »

» Et on la leur donne, foutre!

» Ah! nom de Dieu! où allons-nous?

» C'est comme ça que les magistrats de la Commune entendent leur devoir!...

» Certes, le Père Duchêne est plus que personne ami de la liberté individuelle,

» Mais sommes-nous donc dans un moment tranquille?

» Est-ce qu'il ne s'agit pas avant tout d'assurer le salut de la cité?

» Eh bien, alors!

» Que craignez-vous?

» Vous ne remplissez pas votre devoir, foutre!

» Et il y a de sales bougres qui complotent contre le peuple et qui devraient être sous les verrous!

» Mais les citoyens de la police n'arrêtent que pour relâcher!

» Puisque vous ne savez pas faire votre besogne, citoyens, allez-vous-en!

» Allez-vous-en!

» Vous n'êtes pas coupables,

» Vous êtes incapables!

» Vous ne manquez pas d'honnêteté,

» Mais d'énergie! »

Dans quelques années, quand les passions qu'avait soulevées la terrible position où se trouvait, en 1871, la capitale de la France seront éteintes, on trouvera étrange qu'une feuille rédigée dans le style qu'on vient de voir ait pu trouver des lecteurs. Nous croyons que ce qu'il y a là de bizarre peut s'expliquer en partie par certains goûts d'enfant mêlés de bêtise et de cruauté qui se prolongent au delà de l'enfance chez beaucoup d'hommes et qui n'attendent qu'une occasion fortuite pour se manifester. Le rédacteur du *Père Duchêne* savait fort bien que ses petites phrases hachées étaient bêtes et cruelles ; mais c'est précisément pour cela qu'on aimait à les lire et qu'on les lisait. Son but était de gagner de l'argent, et il en gagnait ; il pouvait donc se dire à lui-même : « Plus c'est bête, plus c'est spirituel. »

DUCHENNE DE BOULOGNE (Guillaume-Benjamin), médecin français, né à Boulogne-sur-Mer en 1806, mort en septembre 1875. Il étudia la médecine à Paris, où il passa son doctorat en 1831. Après avoir exercé son art dans sa ville natale et s'être particulièrement occupé de l'application de l'électricité à la médecine, Duchenne vint se fixer à Paris (1842). « Lorsque, dit M. Figuier, Duchenne arriva dans cette ville muni des divers spécimens de l'appareil de faradisation dont il était l'inventeur et le constructeur, et d'un gros carton d'observations, d'expériences et de notes qui devaient plus tard constituer les matériaux de sa première publication, l'*Electrisation localisée*, on pouvait prévoir qu'un homme qui entrait en lutte avec un pareil bagage, une volonté aussi ferme et l'amour pour le travail poussé jusqu'à la passion, ne tarderait pas à se faire une place à part dans ce tourbillon où s'agitent et se heurtent toutes les ambitions. Duchenne de Boulogne, qui a mené à bien une des plus grandes œuvres en physiologie et en pathologie, n'a dû ses féconds résultats qu'à son talent pour les inventions instrumentales, qu'à sa patience et à son labeur incessant. Il fabriquait et modifiait lui-même ses nombreux instruments pour l'application de l'électricité à l'économie animale, comme il préparait lui-même et disposait ses appareils de photographie pour reproduire l'état normal ou pathologique des organes qu'il étudiait. Duchenne peut être considéré comme un des créateurs de l'électrothérapie. En 1850, Bérard fit à l'Académie de médecine un rapport sur ses recherches électro-physiologiques relativement aux fonctions des muscles de la face. En 1858, à la suite d'un concours pour un prix en faveur d'une application nouvelle de la pile de Volta, M. Dumas rapporteur disait : « Duchenne a guéri certains cas de paralysie et il en a amélioré plusieurs autres au moyen de cette action électrique intermittente que l'on obtient à l'aide des courants d'induction. Il est parvenu à rendre à des muscles atrophiés leur volume et leur énergie, et à restituer le mouvement à des membres qui en étaient presque privés. » Il obtint alors une médaille et la croix de la Légion d'honneur. Duchenne s'occupa d'une façon toute particulière du traitement du pied bot paralytique, de la paralysie atrophique graisseuse de l'enfance, des fonctions musculaires du pied et de la main, de leur orthopédie, etc. Il a précisé avec une grande exactitude les paralysies qui sont susceptibles de guérison et celles qui sont incurables, et il a indiqué dans le traitement des paralysies par l'électricité des modes pratiques d'une grande efficacité. C'est à lui que revient, pour la plus grande part, la découverte de l'ataxie locomotrice, à laquelle Trousseau voulait qu'on attachât le nom de Duchenne. « Duchenne était artiste en même temps que physiologiste, dit encore M. Figuier. Il a consacré son temps et une partie de sa fortune à établir le jeu des muscles du visage dans l'expression des passions. Il apportait dans cette étude la précision du savant, réservant son goût artistique pour la représentation photographique des expériences qui lui avaient démontré les véritables fonctions des muscles de la face. Son ouvrage a inspiré en partie le livre de Darwin sur l'expression des émotions. Darwin a même emprunté plusieurs figures à l'ouvrage français. Duchenne a été un savant libre dans toute l'acception du mot. Il n'a été ni professeur ni académicien, il n'a jamais eu ni chaire ni service d'hôpital. Il n'avait d'autre laboratoire que celui qu'il s'était créé, d'autres instruments que ceux qu'il avait confectionnés lui-même, d'autre champ d'observation que celui qui est ouvert dans les hôpitaux aux travailleurs de bonne volonté. » Ce savant, dont les découvertes ont eu un grand retentissement, obtint divers prix de l'Académie des sciences, notamment le grand prix de 20,000 francs. Outre de nombreux articles et mémoires publiés dans l'*Union médicale*, les *Archives de médecine*, le *Bulletin de thérapeutique*, le *Bulletin de l'Académie de médecine*, on lui doit : *De l'électrisation localisée et de son application à la physiologie, à la pathologie et à la thérapeutique* (1855, in-8° ; 3° édit., 1872) ; *Recherches électro-physiologiques et pathologiques sur les muscles de l'épaule* (1854, in-8°) ; *Recherches électro-physiologiques et pathologiques sur les muscles qui meuvent le pied* (1856, in-8°) ; *Notes sur quelques nouvelles propriétés différentielles des courants d'induction de premier et de second ordre* (1856, in-8°) ; *Orthopédie physiologique* (1857, in-8°) ; *Diagnostic et curabilité de la surdité et de la surdi-mutité nerveuse par la faradisation* (1861, in-8°) ; *Album de photographies pathologiques* (1862, in-8°) ; *Mécanisme de la physionomie humaine* ou *Analyse électro-physiologique de l'expression des passions applicable à la pratique des arts plastiques* (1862, in-8° et in-4°) ; *Anatomie du système nerveux, recherches à l'aide de la photo-autographie sur pierre ou sur zinc* (1865, in-8°) ; *Physiologie des mouvements démontrée à l'aide de l'expérimentation électrique et de l'observation clinique* (1867, in-8°) ; *De la paralysie musculaire pseudo-hypertrophique* (1868, in-8°) ; *Examen critique des principales méthodes d'électrisation* (1870, in-8°) ; *Gradation et dosage du courant continu* (1873, in-8°).

Duchesne (AFFAIRE). Cette affaire, qui s'est dénouée à Liége en mai 1875 par une ordonnance de non-lieu, est assez singulière ; on ne sait trop si c'était une simple mystification ou si elle cachait quelque chose de sérieux. Voici les faits. Au courant du mois de septembre 1873, l'archevêque de Paris reçut à la fois les deux lettres suivantes :

« Monseigneur Hippolyte, archevêque de Paris,

» Je prends la respectueuse liberté de vous exposer ce qui suit : Nous avons un misérable, en Prusse, qui, après avoir abîmé notre belle France, ne craint pas maintenant de vouloir anéantir la constitution de la famille chrétienne. Son acharnement contre la religion catholique ne connaît plus de bornes et je crois qu'il est temps de mettre un frein à cette fureur.

» Je consens à être le bras qui doit frapper le monstre, si toutefois vous croyez que Dieu me pardonnera d'avoir abrégé les jours de ce misérable. Notez bien que, si vous consentez à me fournir les fonds, avant que l'année 1873 soit expirée ce monstre aura cessé sa carrière de malédiction.

» Réfléchissez bien, il est temps que l'on agisse. Je demande pour cette œuvre 40,000 francs, pour assurer à ma femme et à mes quatre enfants de quoi vivre, et 20,000 francs pour conduire l'affaire à bonne fin.

» Si vous consentez à me donner cette somme, avant que l'année 1873 soit écoulée la France et notre sainte cause seront vengées de ce monstre.

» Pour ne pas compromettre le clergé, je vous prierai de correspondre de la manière suivante :

a,	b,	c,	d,	e,	f,	g,	h,	i,	j,	k,
1,	3,	2,	5,	4,	8,	6,	7,	9,	12,	10,
l,	m,	n,	o,	p,	q,	r,	s,	t,	u,	v,
11,	13,	15,	14,	18,	16,	17,	19,	23,	21,	22,
x,	y,	z.								
20,	25,	24.								

» De cette manière, personne ne saura deviner notre correspondance et je vous prierai de ne pas signer les lettres de votre nom et surtout que l'intérieur de votre lettre soit de la plus grande simplicité et ne porte aucune marque de l'évêché.

» En attendant votre décision, agréez, monseigneur Hippolyte, archevêque de Paris, mes sentiments les plus dévoués à notre sainte cause.

» Votre très-humble serviteur.

(*Sans signature*).

» *P. S.* Je vous prie de garder cette lettre.

» Le 9 septembre 1873. »

La seconde missive était ainsi conçue :

« Monseigneur Hippolyte, archevêque de Paris,

» J'ai l'honneur de vous demander si le clergé serait dans l'intention de donner suite à la lettre que je vous ai adressée hier. Ci-inclus, je vous envoie ma photographie afin que vous connaissiez l'homme qui voudrait venger la France et notre sainte cause du même coup.

» En vous demandant votre sainte bénédiction, je vous prie d'agréer, monseigneur l'archevêque, mes respectueuses salutations.

» Votre très-humble serviteur,

» *Signé :* DUCHESNE.

» Voici mon adresse : Duchesne-Poncelet, rue Léopold, à Seraing (Belgique). »

Ces deux lettres portaient le timbre de la poste de Seraing. Peu soucieux de faire assassiner le prince de Bismarck (c'était lui, le monstre dont Duchesne voulait purger la terre), l'archevêque de Paris porta les deux lettres à la police, qui les déféra au parquet belge. Quelques jours après, M. Guibert recevait une nouvelle dépêche, celle-ci chiffrée, dont voici la traduction :

« J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 10 courant et vous prie de me faire connaître votre décision. Je suis à vos ordres.

» Votre très-humble serviteur,

» *Signé :* DUCHESNE.

» *P. S.* Ne perdons pas un moment ; il est temps d'agir. »

La police belge mit aussitôt la main sur l'auteur de ces étranges propositions ; il n'était pas difficile de le découvrir, car il avait donné son véritable nom et son adresse. Seulement, la photographie insérée dans la seconde lettre était celle d'un de ses amis, un nommé Gaudy, que l'on arrêta également, mais qui fut bien surpris de l'histoire à laquelle il se trouvait mêlé sans rien savoir. L'enquête révéla que Duchesne était un excellent ouvrier chaudronnier, laborieux, économe, dont la tête n'était nullement dérangée et qui, jusqu'alors, avait vécu honorablement. Né dans une famille aisée (en 1839, à Grâce-Monsignée), il avait été successivement contre-maître dans des usines importantes, et entre autres chef de la fabrication des chaudières à Fives-Lille en 1867, puis à Aix-la-Chapelle, à Givors et à Lille. Durant son séjour à Aix-la-Chapelle, il n'avait manifesté aucune hostilité contre l'Allemagne ni contre le prince de Bismarck ; seulement le patron s'était cru en droit de le congédier parce que, à tort ou à raison, il le soupçonnait de prendre des dessins ou croquis de divers appareils. Les magistrats enquêteurs de Bruxelles et de Liége ne purent trouver le motif qui avait décidé Duchesne à proposer, pour 60,000 francs, l'assassinat du prince de Bismarck. Etait-ce un fanatique? Aucun acte de sa vie passée, aucun trait de son caractère n'autorisait cette hypothèse ; d'ailleurs, un fanatique ne réclame pas de salaire. Etait-ce un pauvre diable obligé de recourir à des expédients, fussent-ils criminels? Pas davantage. Duchesne avait une quinzaine de mille francs en dépôt à la caisse de Fives-Lille ; il allait monter à Jemmapes un établissement pour la fondation duquel sa famille et celle de sa femme assuraient 40,000 francs ; il pouvait, même sans fonder d'établissement, gagner largement sa vie : il venait de toucher chez un entrepreneur, pour six ou sept mois de participation, une somme de 6,000 francs. Duchesne n'était donc pas de ceux qui, à bout de ressources, ont besoin de recourir au chantage. Interrogé par les magistrats, il répondit qu'il avait écrit les trois lettres sous la dictée de quelqu'un, un jour de « soulographie » (*sic*). Comme, d'une part, on ne rencontra dans ses relations habituelles personne qui ait pu concevoir l'idée de cette correspondance, et que, d'autre part, on acquit la certitude que, seul, il était incapable d'écrire les lettres, la chose est restée enveloppée de mystère ; on n'a pu soupçonner l'instigateur, qu'il s'est toujours refusé à faire connaître, et l'on est certain qu'il a dû y en avoir un. On sut en outre que Duchesne, sobre d'ordinaire, ne s'est nullement écarté de ses habitudes dans la période où les lettres furent écrites, et que l'ivresse alléguée par lui était un mensonge. Pour le fait en lui-même, malgré le plaisir que l'on aurait fait au gouvernement allemand et au prince de Bismarck en lui donnant un caractère délictueux, le parquet belge fut obligé de reconnaître qu'il échappait à la justice et ne rentrait dans aucun cas prévu par le code pénal. Le procureur du roi demanda lui-même à la chambre du conseil du tribunal de 1re instance de rendre une ordonnance de non-lieu. Le fait d'avoir proposé l'assassinat d'un ministre étranger, quoique profondément immoral en soi, ne constituait ni une tentative d'assassinat, car il aurait fallu un commencement d'exécution, ni une manœuvre exposant l'Etat à des hostilités d'une puissance étrangère, un acte individuel ne pouvant engager la responsabilité de tout un pays ; il ne constituait même pas le délit de menaces sous condition ou celui de chantage : il aurait fallu, dans ces deux cas, que la correspondance fût adressée au prince de Bismarck. Duchesne fut donc rendu à la liberté.

DUCHESNIE s. f. (du-chè-nî — de *Duchesne*, n. pr.). Bot. Syn. de FRANCŒURIE.

DUCHOLA s. f. (du-cho-la). Bot. Syn. d'OMPHALÉE.

*** DUCLAIR**, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Rouen, sur la Seine ; pop. aggl., 1,025 hab. — pop. tot., 1,825 hab.

DUCLAUD (André-Marie-Pierre-Auguste), avocat et homme politique français, né à Confolens (Charente) en 1824. Il fit son droit à Poitiers, puis il retourna dans sa ville natale, où il exerça avec distinction la profession d'avocat. Intimement lié avec M. Babaud-Laribière et républicain comme lui, M. Duclaud prit une part active au mouvement d'opposition qui se produisit dans les dernières années de l'Empire et fut nommé membre du conseil général de la Charente. Après la révolution du 4 septembre 1870, il devint sous-préfet du gouvernement de la Défense à Confolens, où il est extrêmement populaire. Lors des élections du 8 février 1871, il fut porté candidat à l'Assemblée nationale par le parti républicain charentais, mais il échoua comme tous les candidats de la même opinion. Aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, M. Duclaud posa sa candidature. « Vous connaissez depuis longtemps mon programme, dit-il dans sa profession de foi : respect absolu du droit de propriété, respect de la famille sans laquelle il ne peut exister de société. Chacun de vous ne sait-il pas comment j'ai vécu? Respect de la liberté de conscience et de la liberté religieuse, l'une ne pouvant se manifester sans l'autre... Ce n'est pas faire acte de parti que de se rallier à la République, c'est faire acte de bon citoyen, car c'est là qu'est le salut. » Bien qu'il eût pour concurrents deux députés sortants, un bonapartiste, M. Marchand, et un monarchiste, M. Boreau-Lajanadie, l'auteur d'un rapport injuste et passionné sur le 4 septembre, M. Duclaud l'emporta au premier tour par 7,230 voix. A la Chambre des députés, il est allé siéger à gauche, s'est prononcé pour l'amnistie pleine et entière, la proposition Laisant, l'abrogation de la disposition de la loi sur l'enseignement supérieur relative à la collation des grades, etc. Il contribua, par un très-bon discours, à faire invalider l'élection de M. Cunéo d'Ornano, à Cognac, et, quelques mois après, il eut avec ce dernier un duel qui eut du retentissement (1er août 1876). Le 18 mai 1877, M. Duclaud a signé le manifeste des gauches contre la politique de combat que venait d'inaugurer encore une fois le maréchal de Mac-Mahon, et il a voté, le 19 juin suivant, l'ordre du jour de défiance contre le cabinet de Broglie-Fourtou. Le 14 octobre 1877, il a été réélu député par 7,619 voix contre M. Marchand, bonapartiste, devenu le candidat officiel du maréchal de Mac-Mahon. A la nouvelle Chambre, il a voté, le 15 novembre, pour la commission d'enquête chargée de constater les actes de pression et les abus commis par l'administration durant la période électorale, et le 24 novembre, il s'est prononcé pour l'ordre du jour contre le ministère de Rochebouët.

*** DUCLERC** (Charles-Théodore-Eugène), publiciste et homme politique français. — Après la révolution du 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale nomma M. Duclerc président de la commission chargée de vérifier les comptes des ministres pour 1870. Le 8 février 1871, il fut élu député à l'Assemblée nationale, dans les Basses-Pyrénées, par 44,788 voix. Il alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, dont il fut un des présidents. M. Duclerc ne prit qu'assez rarement part aux discussions de la